Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills, il a été Ordonné, que la 17e règle du Sénat soit suspendue, et que le dit rapport soit adopté.

L'honorable président du comité nommé pour prendre en considération les règles et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :-

Salle du Sénat, Jeudi, 23 mars 1899.

Le comité nommé pour prendre en considération les règles et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement, a l'honneur de faire rapport, que le comité

s'est réuni, et il a été

Ordonné, que le rapport présenté par le greffier relativement à l'honorable John Sutherland soit pris en considération par le comité d'hui en trois semaines à trois heures moins un quart de l'après-midi et que le greffier transmette par la poste une copie du dit rapport au dit honorable John Sutherland.

Le tout respectueusement soumis,

C. A. P. PELLETIER,

Président du comité.

Sur motion de l'honorable M. Mills, secondé par l'honorable M. Scott, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Mills, ministre de la Justice, a présenté au Sénat un tableau indiquant la moyenne des hommes employés dans la police fédérale pendant chaque mois de l'année 1898, avec la liste des paiements et des dépenses de voyage (en vertu des S. R. du C., chap. 184, sec. 5).

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :-

(Voir Documents de la Session, No 26.)

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. MacInnes, a

proposé

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant le montant des droits de douane et d'accise perçus sur les marchandises importées dans cette partie du Dominion connue sous le nom de région du Yukon et du Klondyke, depuis le 1er septembre 1898 jusqu'au 1er mars 1899; le dit état faisant connaître la nature des marchandises ainsi importées et les pays de leur provenance;

Aussi un état indiquant, autant que possible, la quantité et la nature des marchandises canadiennes expédiées dans la région du Yukon, pendant la même période.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue

dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Allan, a proposé Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant:—

1. Le nombre de personnes employées dans le département des Postes, le 30 juin 1896, et le montant total payé à ces employés pour l'exercice clos le 30 juin 1896.